



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRÊTÉ 2026-27

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de Roinville sous Dourdan

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'organisation du Marché des Créateurs du samedi 16 mai 2026 ;

Considérant l'occupation du domaine public pour l'installation des exposants ;

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : En raison du Marché des Créateurs, installé Place du Vieux Théâtre le samedi 16 mai 2026 et afin de faciliter l'organisation de celui-ci, le stationnement des véhicules sera interdit à compter du samedi 16 mai à 07h00 jusqu'à 21h00.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

**Fait à Roinville,
Le 7 Mai 2026**

**Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Jean-Yves SANCHEZ**

